



indemnites pour licenciement

Par isa57, le 16/04/2009 à 21:38

bjr, depuis le 10/04/09 je suis en licenciement economique je viens de recevoir ma feuille d'assedic par mon employeur et je constate pour la prime de licenciement je ne percois que 264 € est ce exacte j'ai un doute on ma signaler que ces 10 % du salaire brut je suis dans cette entreprise depuis le 1/11/07. Pourriez vous m'indiquer la base de calcul parceque si ces ca ma prime c'est vraiment pas grand chose merci pour votre reponse

Par loe, le 17/04/2009 à 16:23

L'indemnité légale est de 1/5 de mois par année d'ancienneté.

Il vous faut prendre votre salaire mensuel brut, le diviser par 5 et le multiplier par le nombre d'année d'ancienneté.

Ensuite il faut rajouter les mois au prorata :

donc prendre la somme que vous avez trouvée pour un an d'ancienneté, la diviser par 12 et la multiplier par le nombre de mois.

Vous n'avez même pas 2 ans d'ancienneté, c'est vrai que la somme est dérisoire.

Regardez dans votre convention collective si la prime conventionnelle serait plus intéressante.

Par isa57, le 19/04/2009 à 19:00

bjr, merci de m'avoir détaillé le décompte je vais me renseigner avec notre convention du batiment